

La Voix des martyrs Objectifs

- 1) **Accourir au secours des persécutés** : Encourager les croyants qui sont persécutés dans certaines régions du monde pour avoir répandu l'évangile de Jésus-Christ. leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de la Grande commission : Bible, littérature, émissions de radio, aide médicale et autre.
- 2) **Se Souvenir des familles des persécutés** : Porter secours aux familles des martyrs chrétiens dans ces régions du monde.
- 3) **Rebâtir après la persécution** : Entreprendre des projets d'encouragement en aidant les croyants à rebâtir leur vie et leur témoignage dans les pays où ils ont souffert sous l'oppression anti-chrétienne.
- 4) **Atteindre les persécuteurs** : Équiper les croyants qui sont persécutés à cause de leur témoignage, de sorte qu'ils puissent aimer leurs ennemis qui sont opposés à l'évangile et les amener à Christ.
- 5) **Agir comme porte-parole** : Souligner l'unité de tous les croyants en informant le monde des atrocités qui sont commises contre les chrétiens. Et en se souvenant de leur courage et de leur foi.

Joignez-vous à l'équipe

Devenez un ambassadeur : Le réseau ambassadeur vous donne l'opportunité de mettre vos dons au service des chrétiens persécutés en nous aidant à conscientiser les croyants francophones aux persécutions subies par leurs frères et sœurs.

Devenez un représentant dans votre église : Servez l'église persécutée en apportant des nouvelles de persécution et en encourageant la prière dans votre église locale.

Écrivez aux prisonniers de la foi et à leurs persécuteurs : Vos frères et sœurs seront grandement encouragés par vos lettres et leurs persécuteurs sauront qu'ils ne sont pas oubliés.

Accumulez vos (Air Miles) pour La Voix des martyrs : Demandez votre carte (Air Miles) de La Voix des martyrs et aidez-nous à propager le message de l'église persécutée à travers le Canada.

Pour faire un don : La Voix des martyrs a établi huit fonds auxquels vous pouvez diriger vos dons, envoyez-nous un courriel pour recevoir un formulaire.

Pour tous renseignements ou pour recevoir notre bulletin de nouvelles par courriel contactez :
lavoixva28@hotmail.com

11 Mai 2008



LA VOIX DES MARTYRS AU SERVICE DE L'ÉGLISE PERSÉCUTÉE



Visitez notre site web au : www.persecution.net
et visionnez le bulletin de nouvelles.



**Watch the
Persecution Report**

Pour une présentation du ministère dans votre église
communiquer par courriel avec lavoixva28@hotmail.com

Pasteur relâché en Indonésie

Pasteur Abraham Bentar, emprisonné depuis mars 2006 pour avoir tenté de convertir des musulmans au christianisme, fut relâché le 27 avril 2008 et est présentement en liberté conditionnelle ayant servi les deux tiers de sa sentence. Gloire à Dieu, il est libre. La famille Bentar nous a fait part de leur gratitude pour les prières des saints et pour toutes les lettres d'encouragement qu'ils ont reçues. Et ils vous encouragent à continuer sur le chemin de la compassion, car les frères et sœurs emprisonnés en ont grandement besoin. Mais par-dessus tout, Pasteur Bentar remercie le Seigneur pour avoir eu l'opportunité de prêcher l'Évangile lors de son incarcération.

Parole de Jésus

On portera les mains sur vous et l'on vous persécutera ; on vous livrera aux synagogues, on vous jettera en prison, on vous mènera devant des rois et des gouverneurs, à cause de mon nom. Cela vous donnera l'occasion de rendre témoignage, (Luc 21 : 12).

Pour leur foi

- | | |
|--|--|
| 1) Ils sont par milliers
Envoyés dans le monde
Oints pour témoigner
De la seule vérité
Pour leur foi ils sont arrêtés
Emprisonnés, torturés
Et même certain d'entre eux
Sont exécutés. | 3) Plusieurs gardent la foi
Malgré le dur combat
Si tous les enfants de Dieu
Se rassemblaient pour prier
Ils ont besoin de nous
Peut-on les ignorer
Ô père remplis nos cœurs
De compassion. |
| 2) Seuls dans leur cellule
Ils ne peuvent que prier
Pour tous ces gens perdus
Qui ont besoin de Jésus
Privés de leur famille
Et de leur liberté
Ils se sentent bien souvent
Abandonnés. | R) Peux-tu imaginer
Ce que vivent les persécutés
Ce qu'ils doivent endurer
Pour leur foi
Pour le Roi des rois.

Parole de : Linda Fontès |

Chrétien de la Jordanie attendue en cour

Mohammad Abbad (40) est attendu en Cour pour apostasie, pour sa conversion de l'islam au christianisme en 1993, selon un rapport de (Middle East Concern) . Abbad, son fils et un autre chrétien converti de l'islam au christianisme qui s'était réfugié chez lui furent attaqués par des militants islamistes le 23 mars dernier. Cette attaque incita son père à enregistrer une plainte au sujet de la conversion de son fils et s'est aussi enregistré pour la garde de ses enfants. Alors qu'il était encore à l'hôpital, Abbad fut menotté à son lit. Le 27 mars en avant de la cour, Abbad refusa de renier sa foi pour revenir à l'islam et quitta le pays le lendemain, accompagné de sa femme. Le juge annula son procès le 29 mars dû à son absence et débuta des démarches pour annuler son mariage. Après s'être caché dans différents pays arabes pour près de deux semaines, Abbad et sa femme ont immigré dans un pays de l'Europe où ils ont demandé le statut de réfugié.

Priez que Dieu leur accorde sa sagesse ainsi que la force dont ils ont besoin et priez que Dieu guide leurs pas. Priez aussi pour leurs enfants, priez qu'ils reconnaissent la foi de leurs parents et que Dieu leur donne le désir de suivre leurs pas et de tenir fermes pour Christ, (Deut. 11 : 18-20).

Loi contre les conversion appliqué en Inde

Une loi contre les conversions passée en 2003 en Inde dans l'état de Gujarat a pris effet le 1er avril. Cette loi dit, que les conversions forcées, incitées ou frauduleuses sont interdites. La loi dit aussi que toute personne qui a l'intention de se convertir doit en informer le gouvernement ou sera déclaré coupable selon le code criminel et devra répondre à des accusations. La loi dit aussi que ceux qui sont déclarés coupables pourront écoper jusqu'à trois ans de prison. Les chrétiens et l'agence des droits de la personne argumentent que cette loi fait obstruction à toute conversion, puisque qu'elle est appliquée pour harceler et pour décourager les organismes chrétiens à œuvrer dans le pays. Ils disent aussi que cette loi ouvre la porte à de fausses accusations contre les chrétiens. Cette loi est maintenant appliquée dans cinq états et prendra bientôt effet dans deux autres. **Priez que Dieu fortifie ses chrétiens alors qu'ils font face à l'opposition et que leur fidélité soit une lumière qui mène à l'amour de Christ, (Mt. 5 : 14-16).**

